

LABRESSEINFOS

BULLETIN D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE LA BRESSE | N° 369 | AOÛT-SEPTEMBRE 2019

DOSSIER

.....
Destination nature

Maison de La Bresse

Les vacances continuent pour les aoutiens !

Jusqu'au 1^{er} septembre, la Maison de La Bresse est ouverte tous les jours de 10h à 13h et de 15h à 19h.

Betty Wittwe



Si vous ne l'avez pas encore fait, venez découvrir ses peintures pleines de couleurs. Que ce soit les détournements, les « Alice », les hommages aux comptines, les « Drôles de chapeaux » ou les paysages provençaux, vous serez conquis !

Frédérique Rich

Diplômée des arts décoratifs, Frédérique Rich rapporte de ses périples des carnets de voyage illustrés. Mais elle affectionne aussi la BD et les romans graphiques. Elle exposera ici des planches originales en noir et blanc, tirées de sa BD « Le cheval Caillou », ainsi que des illustrations très douces et oniriques.



Les ateliers artistiques d'Anicé

Les ateliers créatifs pour les 6 à 12 ans continuent en août. Gratuit, sur inscription. Plus d'infos dans l'agenda.

Le récital estival de la Maison de La Bresse

Le concert classique de l'été revient avec Delphine Ribémont-Lambert au chant lyrique, Julie Richard et Ingrid Trinquier, au piano à 4 mains. Le programme plein d'humour, pour toute la famille, tournera autour des pastiches et références, avec des œuvres de Debussy, Ravel, Grieg, Mozart...

Dimanche 11 août, 18h. Entrée 7€, gratuit pour les moins de 12 ans.



Un vent de changement soufflera à la rentrée...

Du 2 au 26 septembre, la Maison de La Bresse prendra un peu de vacances afin de préparer au mieux la saison culturelle 2019/2020. Mais tout ne sera pas éteint pour autant...

Le rendez-vous incontournable des Racines Bressaudes

Comme chaque année à la rentrée, l'association d'histoire locale propose une exposition. Elle s'intitulera « Nostalgie » avec pour thème la vie à La Bresse de 1945 aux années 60. À travers des photographies et des documents d'époque, revivez les baraquements, la reconstruction, puis la « renaissance de la vie » avec le retour des activités ludiques et sportives.

Du 7 septembre au 6 octobre. Du mardi au vendredi de 15h à 18h et les week-ends de 10h30 à 12h30 et de 15h à 18h

Dans le salon de Vianney Huguenot

La Maison de La Bresse se transforme, le temps d'une soirée, pour vous transporter dans le salon de Vianney Huguenot. Tantôt journaliste radio, professeur à l'université ou encore défenseur du patrimoine local, l'homme ne chôme pas... Mais il a tout de même trouvé le temps de nous accorder une soirée exceptionnelle où le journaliste, qui pose d'ordinaire les questions, devra là y répondre...

Rendez-vous le 13 septembre à 20h.



Ouverture de saison

L'ouverture de saison, c'est l'occasion de rassembler les futurs exposants, de présenter ou représenter les soirées (20h04 et Dans le salon), de vous surprendre avec des rendez-vous théâtraux et musicaux riches et variés... Cette année nous serons accompagnés de la compagnie *Lun Passe*. Les artistes se joueront de l'agenda, des invités, du bâtiment, du public pour que ce rendez-vous donne envie à tous de nous suivre tout au long de la saison...

L'ouverture de saison sera également l'occasion du vernissage de l'exposition de Julie Maugard.

Vendredi 27 septembre, 19h

Exposition de peintures Julie Maugard

Julie Maugard, artiste chilienne résidant dans les Vosges, fêtera ses 10 ans de peinture à la Maison de La Bresse. Dans cette exposition, elle proposera une rétrospective de cette décennie consacrée à la peinture à l'huile. Elle dévoilera également son nouveau projet artistique, où l'acrylique et l'aquarelle lui permettent de jouer avec les transparences, les couches de peinture, la perspective, les symboles et les lignes, pour créer un travail pictural doux et profond à la fois.

Du 28 septembre au 15 décembre. Du mardi au vendredi de 15h à 18h et le weekend de 10h30 à 12h30 et de 15h à 18h



“ Chers Bressaudes et Bressauds,

L'été bat son plein avec ses activités et animations orchestrées par les professionnels, la Municipalité, l'Office du tourisme ou les associations.

Chacun peut y trouver son compte tout en profitant de notre patrimoine naturel riche et diversifié présent sur l'ensemble de notre commune.

Néanmoins, nous rappelons que nous sommes sous le coup d'un arrêté sécheresse qui limite l'usage de l'eau. Il faut rappeler que ces mesures s'appliquent à tous, usager du réseau public, ou propriétaire d'une source privée. L'eau est un bien commun, et nous sommes sûrs que tous les habitants, estivants, services publics et entreprises respecteront ces mesures qui sont mises en place pour faire un usage raisonné de nos ressources en eau.

Une fois n'est pas coutume, Monsieur le Maire, Hubert Arnould, ne signera pas ces quelques lignes en raison de son hospitalisation suite à des soucis de santé. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

La municipalité reste attentive à toutes les demandes qui lui parviendront.

Excellent mois d'août à tous et bonne reprise pour le mois de septembre.

Bien sincèrement,
Maryvone Crouvezier, 1^{re} Adjointe.

SOMMAIRE

ZOOM	2 ^e de Couv.
EDITORIAL	P.01
CONSEIL MUNICIPAL	P.02-05
ACTUALITÉS	P.06-11
CINEMA	P.11
TRIBUNE	P.12
DOSSIER	P.13-19
Destination nature	
OTL	P.20
DANS LE RÉTRO	P.21-24
INFOS PRATIQUES	P.25
AGENDA	4 ^e de Couv.
Culture - Sport - Loisirs	

LABRESSE INFOS - N°369

BULLETIN D'INFORMATIONS MENSUEL
DE LA COMMUNE DE LA BRESSE
AOÛT-SEPTEMBRE 2019

Directrice de la publication :
Élisabeth BONNOT

Administration, rédaction, publicité :
Mairie de La Bresse - Tél. : 03 29 25 40 21

Mise en Page : Atelier VOOVOYEZ

Impression : SOCOSPRINT Imprimeurs

Crédit photo : Mairie de La Bresse, écoles,
OTL, Doudou Perrin et associations diverses.

Tirage : 2600 exemplaires

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2019

Compte-rendu intégral consultable en mairie et sur le site internet www.labresse.fr (rubrique docs à télécharger)

Les marchés, conventions-baux, emprunt, demandes de subvention, cessions, ont été conclus selon tableaux ci-après :

Marchés

Objet du Marché	Titulaire	Montant € HT	Montant TTC
Travaux de modification des réseaux BT et HTA zone des Proyes - Avenant N° 1	Molinari SAS Augmentation de 14,27 % Nouveau montant	7 805,00 € 62 485,00 €	9 366,00 € 74 982,00 €
Maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation des ponts du Vigrimé et des Zelles	Bureau d'Études Techniques Sigma - Epinal (y compris option études d'exécution pour le pont du Vigrimé)	17 100,00 €	20 520,00 €
Travaux de mise aux normes d'accessibilité de plusieurs bâtiments communaux			
Lot n° 2 : Menuiseries métalliques serrurerie	Schweitzer SAS - Remiremont	28 613,00 €	34 335,60 €
Lot n° 3 : Menuiseries bois	Menuiserie Gehin - Ventron	14 501,00 €	17 401,20 €
Lot n° 4 : Électricité	EC Électricité - 54 Vitrey	14 985,00 €	17 982,00 €
Lot n° 6 : Peinture revêtements de sols faïence	Berranger Moquettes	5 341,15 €	6 409,38 €
Lots n° 1 VRD gros œuvre et n° 5 Plomberie sanitaires déclarés infructueux			
Fourniture de matériaux de voirie - Année 2019			
Lot n° 3 Enrobés à chaud Marché à bons de commande :	TRB Trapdid-Bigoni - St Nabord		
enrobés noir 0/6 :	forfait de livraison de 150,00 € HT	70,00 € HT/tonne enlevée sur site	
enrobés noir 0/10 :	forfait de livraison de 150,00 € HT	65,00 € HT/tonne enlevée sur site	
grave bitume 0/14	forfait de livraison de 150,00 € HT	60,00 € HT/tonne enlevée sur site	
80 tonnes minimum et 800 tonnes maximum			
Entretien des installations frigorifiques	Synergie Maintenance - Thaon-les-Vosges	1 379,00 €	1 654,80 €
Restauration scolaire - Rue des Boudières	Contrat de 12 mois		
Programme de voirie 2019 Mise en œuvre d'enrobés	STPI Route SAS (Ronchamp)	72 785,00 €	87 342,00 €
Programme de voirie - Marché à bons de commande :	STPI Route SAS (Ronchamp)		
Gravillonnage monocouche	43 500 € HT minimum - 87 000 € HT maximum		
et reprofilage partiel aux enrobés à chaud	41 340 € HT minimum - 82 680 € HT maximum		
Travaux d'enfouissement du réseau HTA au lieu-dit « Le Fréteux »	Molinari SAS	26 432,40 €	31 718,88 €

Conventions - Baux

Objet	Titulaire	Montant	Durée
Occupation précaire des locaux de la Maison des Associations	Association Familiale	Gratuit	Du 8 juillet au 2 août 2019 (week-end exclus)
Mise à disposition de terrain pour source Lieu-dit « Pré Grandjean » - section AW N° 156p	M. Mme Nadia et Christophe Rabant	Gratuit	Un an reconductible par tacite reconduction
Mise à disposition de terrain pour source Lieu-dit « Les Roches de l'avoine » - section N° AS 835p	M. Espen Raakil	Gratuit	Un an reconductible par tacite reconduction
Mise à disposition de terrain pour source Lieu-dit « Envers de la Basse des Feignes » section N° A0 N° 673p et A0 N° 404p	M. Francis Caldera	Gratuit	Un an reconductible par tacite reconduction
Mise à disposition de terrain pour source Lieu-dit « Le petit pré » - section N° AT 159p - 10M2	M. Daniel Arnould	Gratuit	Un an reconductible par tacite reconduction

Emprunt

Objet	Établissement bancaire	Montant	Durée
Réalisation d'un emprunt destiné à la construction d'un funérarium	Banque Populaire	800 000,00 €	12 ans - taux 0.81 % remboursement trimestriel et amortissement fixe du capital

Convention de Partenariat

L'Association dite Fédération Française d'Athlétisme, fondée le 20 novembre 1920 et affiliée à l'Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme a le projet d'organiser, de développer et de contrôler la pratique de l'athlétisme sous toutes ses formes.

Considérant l'importance du développement des sports de nature, et plus particulièrement de la course en montagne en France, la Ville de La Bresse et le Département des Vosges souhaitent de concert apporter leur concours à la Fédération Française d'Athlétisme pour l'organisation dans les Vosges, et plus particulièrement à La Bresse, de stages des équipes de France de course en montagne susceptibles d'avoir un impact positif sur le développement économique, sportif et touristique de notre territoire.

À cette fin, et dans la perspective de l'organisation des Jeux Olympiques de Paris en 2024, il a été prévu d'instituer des relations partenariales avec la Fédération Française d'Athlétisme pour la période 2019-2024. Dans ce cadre, une convention tripartite Commune de La Bresse, Conseil Départemental des Vosges et Fédération Française d'Athlétisme, a été rédigée.

Aux termes de cette convention, la ville s'engage, en ce qui la concerne, à prendre en charge à parts égales avec le Conseil Départemental, les frais d'hébergement, et de restauration des stagiaires et leur encadrement pendant les périodes de stages, que la Fédération Française d'Athlétisme s'engage de son côté à organiser 2 fois par an à La Bresse, ces stages étant destinés aux athlètes des équipes de France de course en montagne.

Nouvelle Conseillère Municipale

Par courrier du 30 janvier 2019, Monsieur Jean-Pierre Duthion a fait part de sa volonté de démission de son poste de Conseiller Municipal, devenue effective et définitive à sa demande à compter du 19 février 2019, et actée par courrier du 25 mars 2019 par M. Le Préfet.

Cette démission a eu pour effet immédiat de conférer la qualité de Conseiller Municipal au suivant de la liste « La Bresse ensemble vers 2020 ». Toutefois, à la suite de demandes successives, les personnes suivantes inscrites sur la liste ont répondu ne pas souhaiter exercer leur mandat ; Monsieur Marcel Schaff, par courrier reçu le 25 février, Madame Hélène De Nardin, par courrier reçu le 14 mars, Monsieur Jean-François Gehin, par courrier reçu le 1^{er} avril, Madame Lydie Marquez, par courrier reçu le 9 mai, et Monsieur Michel Huguel, par courrier reçu le 17 mai 2019.

Mme Christelle Colin a ensuite été sollicitée et a accepté de siéger en remplacement de M. Duthion au sein des diverses structures ou commissions dont il était membre.

Délégations de services publics (DSP)

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire de service public doit produire chaque année, avant le 1^{er} juin, un rapport retraçant les opérations afférentes à l'exécution de la délégation ainsi qu'à la qualité du service. Un résumé de ces rapports a été distribué aux conseillers municipaux

et commentés en séance. Ils retracent la saison 2018/2019 pour les remontées mécaniques des stations La Bresse-Hohneck, Lispach et Le Brabant, ainsi que l'année 2018 pour la cafétéria et le bowling La Passerelle.

Ces rapports sont consultables en Mairie, à la Direction Générale.

Finances - Admissions en non-valeurs

Les services de la Trésorerie de Cornimont ont sollicité l'admission en non-valeur de reliquats de créances sur les exercices antérieurs, sur le budget Principal pour un montant de 9 075,73 €, sur le budget Eau pour un montant de 6 036,45 HT soit 7 240,78 € TTC, sur le budget Forêt pour un montant de 211,00 €, sur le budget Pompes Funèbres pour un montant de 205,76 €

Finances - Mise en place du procédé PAYFIP (paiement par internet)

Les collectivités locales vont devoir fournir à titre gratuit un service de paiement en ligne, accessible aux usagers par l'intermédiaire des téléservices, et le cas échéant d'applications mobiles, connectés à internet.

Ce dispositif est à mettre en place pour le 01/07/2019 pour le budget principal de la ville de La Bresse, et pour le 01/07/2020 pour les budgets annexes (Eau- forêt- location de fonds- pompes funèbres- animations- régie municipale d'électricité). Il s'appliquera tant pour les articles de rôle comme les secours sur pistes, affouages, vente d'eau, vente d'électricité... (liste non exhaustive) que pour les titres individuels tels que les locations de salle, loyers... (liste non exhaustive). Des informations complémentaires feront l'objet d'un prochain bulletin, dès sa mise en place effective.

Finances - Acquisition Œuvre d'Art

En 2009, Mme Carole Courtois Carole a fait l'acquisition de la sculpture « Mystère de la Foi » du sculpteur Bejarno Juan Carlos réalisée lors du 19^e festival de sculpture sur bois. Mme Courtois souhaitant aujourd'hui en faire don à la ville de La Bresse, cette sculpture a été intégrée pour un montant de 2 200 € dans l'actif de la Collectivité.

URBANISME - TERRAIN PATRIMOINE

Occupation et construction sur terrain communal

Dans le cadre de l'instruction du dossier portant évolution des modalités de mise à disposition des terrains et plus particulièrement le cas particulier des occupations de terrain communal avec des constructions, le conseil municipal a décidé la cession des parcelles ci-dessous :

- Cession à M. François Vaxelaire, Références cadastrales : AT 194 pour 23 m² Zone du PLU : À - Tarif : 5 € le m² Frais à la charge de M. François Vaxelaire

CONSEIL MUNICIPAL

- Cession à M. Claude Aubert, Références cadastrales : AZ 115 pour 104 m² Zone du PLU : UC - Tarif : 15 € le m² Frais à la charge de M. Claude Aubert
- Cession à M. Damien Lecler Références cadastrales : AL 174 pour 218 m² Zone du PLU : Nh - Tarif : 10 € le m² Frais à la charge de M. Damien Lecler

Acquisition terrain - Rue de la Résistance

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de la Résistance, une emprise de stationnement va être confortée et nécessite l'acquisition du terrain correspondant sur la propriété de Mme Roussel (SNC Le Vermont) aux conditions suivantes :

- AB N° 962p pour environ 262 m² (surface à confirmer par relevé de géomètre à l'issue des travaux)
- zone UA du PLU - 40 €/m² - honoraires géomètre et notaire à la charge de la Commune.

Les travaux consisteront à la mise en œuvre de places de stationnement, un mur de soutènement avec une clôture et palissade, et la mise en attente de divers réseaux pour la parcelle AB N° 200.

Cession terrain

Le lot n° 10, situé au lotissement « Les Balcons de la Rigüe » a été cédé à Mme Antoine Anne-Elodie et à M. Marchal Nicolas, aux conditions suivantes :

- Surface totale : 1118 m² dont AP 1584 (714 m²)/AP 1582 (105 m²)/AP 1614 (98 m²)/AP 1580 (193 m²)/AP 1613 (8 m²)
- Surface zone humide présente sur le lot : 203 m² - Zone du PLU : 1AU,
- Tarif : 38,52 € TTC le m² pour la zone constructible - (1118 m² - 203 m² = 915 m²) (tarif indexable annuellement sur l'indice INSEE Construction) et 18,95 € TTC pour la zone humide (203 m²),

Constitution de servitudes

Pour réseau pluvial

L'évacuation des eaux pluviales de la route de Lambexaire existe via des parcelles situées en contrebas.

Lors de différents aménagements, cet écoulement a été perturbé et les services communaux sont intervenus pour résoudre les perturbations sur le réseau communal.

Pour conforter le suivi de ce réseau, il est nécessaire de constituer une servitude sur les propriétés traversées, aux conditions suivantes :

- mise en place d'une servitude de tréfonds, de passage et d'intervention sur les parcelles suivantes :
- AW 994 : propriété Anka Krizmanic
- AW 254/253 : copropriété le Centenaire 43/45 rte du Chajoux.

Pour Passage branchements eau

Les propriétaires des 15 et 17 route de Planois (Mme Claudon et MM. Ruhlmann/Tilg) ont sollicité la Commune pour un branchement au réseau eau public, suite aux problèmes rencontrés pour l'alimentation de leurs maisons par une source. Compte tenu des circonstances, les branchements sont autorisés, à titre exceptionnel, avec prise en charge

des frais afférents par les bénéficiaires. Ces branchements ont des emprises sur terrain communal et ont donc nécessité la constitution de servitudes aux conditions suivantes :

- parcelles concernées : AO N° 284p/283p/282p/472p/446p,
- mise en place en tréfonds de deux canalisations à usage de branchement avec droit d'intervention au profit des propriétaires des 15 et 17 route de Planois pour entretien des branchements,

Pour Raccordement et modification réseau électrique

Dans le cadre du raccordement au réseau électrique d'une construction neuve (Chemin du Nol) et de modification du réseau électrique BT et HTA (traverse de Grosse-Pierre), les travaux ont nécessité des emprises sur propriété privée. Les riverains concernés ont été consultés et ont donné leur accord pour permettre ces aménagements. Une servitude de tréfonds et d'intervention a été constituée pour autoriser la gestion des ouvrages pour le secteur - Frais à la charge de la Régie Municipale d'Électricité.

Chemin du Nol

M. Bernard Perrin - BC N° 733 - 1 câble BT 3X95+1X50 mm² sur environ 60 m

Traverse de Grosse Pierre

M. Grégory Frattini - AR N° 577 - 1 câble HTA 150 mm² s /130 m, 1 câble BT 150 mm² s/130 m et un coffret

Indivision Poirot - Mme Marcelle Poirot - AS N° 649 - 1 câble BT 150 mm² s/15 m, un support bois de 9 ml et 1 câble hauban

Indivision Poirot - Mme Simone Poirot - AS N° 413 - 1 câble BT 150 mm² sur environ 50 m et 1 coffret

Indivision Poirot - M. Paul Poirot - AS N° 412 - 1 coffret

Réglementation des boisements :

Suite à la demande du Conseil Départemental des Vosges, les élus départementaux ont décidé de procéder à la révision de 5 réglementations communales des boisements et ont institué des Commissions Communales d'Aménagement Foncier (CCAF).

Cette commission a été chargée de proposer des périmètres et des mesures de réglementation des boisements, conformément à l'article R.126-3 du Code Rural. Après plusieurs réunions de travail, la commission communale a transmis au Conseil Départemental son projet de réglementation. Les élus départementaux ont ensuite validé ces propositions et les ont soumises à enquête publique qui s'est déroulée sur la Commune du 26 avril au 31 mai 2019.

Les plans comportant les projets de périmètres et le détail des interdictions et restrictions de semis, plantations ou replantations d'essences forestières envisagées à l'intérieur de chacun des périmètres sont disponibles aux Services Techniques Municipaux pour consultation. À l'automne prochain, chaque commission étudiera les observations de l'enquête publique ainsi que les différents avis sollicités, avant de proposer un projet de règlement définitif au Conseil Départemental.

Évolution Bail Société Bol d'Air :

Le Conseil Municipal s'est prononcé à plusieurs reprises sur l'évolution des terrains communaux occupés par la société Bol d'Air en vertu d'un bail emphytéotique du 14/12/1999 pour une durée de 30 ans à échéance 2030.

Au cours de ces dernières années, la société a connu un développement de ses activités, notamment avec la Bol d'Air Line et le parc des Lutins. Des terrains communaux sont concernés et une réflexion a pu être engagée pour un avenant au bail initial en considération de ces nouvelles activités.

Le Conseil Municipal s'est déjà prononcé à plusieurs reprises afin d'acter des principes d'évolution :

- Le 09/05/2016 au regard de la Bol d'Air Line
- Le 27/03/2017 au regard du bois des Lutins
- Le 18/12/2017 pour envisager un principe autorisant à terme un échange suite à la sollicitation de M. Régis Laurent
- Les 26/03/2018 et 17/09/2018 pour solliciter la distraction du régime forestier des surfaces concernées par l'échange de parcelles visées ci-dessous.

Diverses réunions ont pu être programmées afin d'étudier la forme juridique des transactions et les conditions afférentes. L'analyse juridique des propositions amène à proposer au Conseil Municipal les principes d'évolution suivants :

Principes d'évolution

Échange de terrain :

Conformément à la délibération n° 7/2017 du 18/12/2017, le principe d'un échange est confirmé pour la surface supportant la majeure partie des activités, soit 4 ha 17 a 81 ca.

Parcelles cédées par la Commune de La Bresse

Références cadastrales	surface	Zone du PLU
B 594	1 ha 24 a 89 ca	Nf
B 595	3 a 27 ca	Nf
B 597	1 a 80 ca	Nf
B 600	1 ha 55 a 12 ca	Nf
B 601	1 ha 32 a 73 ca	Nf
soit	4 ha 17 a 81 ca	

La société Bol d'Air, par le groupement forestier Bol d'Air, apporte 4 ha 12 a 40 ca dans cet échange.

Parcelles cédées par le Groupement Forestier Bol d'Air

Parcelles situées sur la Commune de Cornimont			Parcelles situées sur la Commune de La Bresse		
Références cadastrales	Surface	Zone du PLU	Références cadastrales	Surface	Zone du PLU
AI 229	22 a 00 ca	Ng	AY 328	1 ha 12 a 05 ca	Nf
AI 239	29 a 40 ca	Ng	AY 329	1 ha 12 a 05 ca	Nf
AI 149	1 ha 36 a 90 ca	Ng			
Soit	1 ha 88 a 30 ca			2 ha 24 a 10 ca	
Soit un total de 4 ha 12 a 40 ca					

La distraction est autorisée par arrêté préfectoral n° 412/2019/DDT du 17 mai 2019.

Les terrains présentés à l'échange ont fait l'objet d'estimations, notamment du service des domaines : N° 2019-88-116-V-179, 2019-88-075-V-178, 2019-88-075-V-180 du 13 mars 2019, et de la société Forêts et Bois de l'Est en avril et juin 2018.

Après confrontation des estimations, la soulte serait de 90 652 € à la charge du groupement forestier Bol d'Air, conforme à l'avis du service des domaines.

Tous les frais afférents à cette transaction seraient à la charge du groupement forestier Bol d'Air.

Le chemin présent dit « chemin de la Vertbruche » resterait propriété communale et ouvert au public.

Le parcours dit « de santé » doit faire l'objet d'une étude globale pour une refonte du concept. Les stations présentes dans l'emprise échangée seraient supprimées.

Le groupement forestier Bol d'Air s'engagerait à supporter et prendre en compte les balisages existants ou à en assurer le déplacement, à ses frais.

Dans l'hypothèse d'une cession des terrains échangés, la Commune souhaiterait établir un droit de préférence pour le rachat des terrains concernés.

La signature de l'acte d'échange se ferait en même temps et d'une manière indissociable avec la signature d'un avenant N° 2 au bail emphytéotique administratif du 14 décembre 1999, avenant tenant compte de la modification de la surface louée et de la modification de la redevance, les autres conditions restant inchangées.

Évolution statut parcelle B 591 (2 a 19 ca) supportant la gare de départ de Fantasticable

Compte tenu que cette parcelle est excentrée des emprises principales, objet de l'échange, une fois celui-ci conclu et réalisé, une solution envisageable pourrait être, à terme, la cession de la parcelle supportant la gare à des conditions et à un prix restant à définir, mais qui tiendrait compte, notamment, de l'avantage procuré de la pleine propriété, et de la suppression consécutive de toute redevance perçue par la commune.

Il est précisé que ces principes nécessitent des démarches préalables d'étude dont le coût serait supporté par la société Bol d'Air, de même que les frais engendrés, à terme, pour les actes finaux.

Service de restauration scolaire Rentrée septembre 2019 :

Durant l'année scolaire 2018/2019, à la suite de la fermeture du collège Les Boudières, la commune a eu recours pour le service de restauration scolaire à un prestataire extérieur pour la fourniture de repas en liaison froide pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques de La Bresse. Après une année de service de ce prestataire, il s'avère que les usagers ne sont pas satisfaits.

Il a donc été convenu d'organiser ce service en interne dès la rentrée 2019 et c'est dans cette perspective qu'un poste d'adjoint technique a été créé par délibération du 25 mars dernier en vue de recruter une cheffe de cuisine.

Le prix des repas a été fixé par décision du Maire, qui a reçu une délégation du Conseil Municipal en la matière, selon une tarification modulée prenant en compte le quotient familial selon la même dégressivité que les tarifs fixés pour l'Accueil Collectif, à savoir :

Quotient Familial	800 et +	De 651 à 799	De 501 à 650	Moins de 500
Tarif :	3,60	3,31	3,02	2,88
Tarif extérieur :	7,50			

ACTUALITES

Alerte sécheresse

Le Préfet des Vosges prend des mesures de limitations des usages de l'eau

Le déficit pluviométrique global qui perdure a entraîné une baisse générale des débits de tous les cours d'eau. Cette situation résulte des faibles hauteurs de pluie enregistrées dans notre département. Cette situation est susceptible d'entraîner des risques de pénurie d'eau potable sur les réseaux d'alimentation ainsi qu'une forte dégradation des milieux aquatiques dans les eaux de surface des cours d'eau du département. Dans ces conditions, le Préfet des Vosges a décidé de prendre un arrêté limitant provisoirement certains usages de l'eau. Les limitations prescrites correspondent à un niveau «ALERTE» du 8 juillet au 30 août (sauf à passer à un niveau supérieur d'ici là).

Ci-contre sont indiqués les 3 niveaux possibles. Le manque de précipitation peut faire déclencher le niveau supérieur et donc entraîner des limitations d'usages plus contraignantes.

Alerte	Le Préfet prend un arrêté fixant la mise en œuvre de mesures de limitation ou de suspension des usages.
Alerte renforcée	Les mesures sont proportionnées à la situation et donc de plus en plus restrictives selon le niveau d'alerte.
Crise	Les mesures concernent les eaux superficielles et/ou les eaux souterraines et tous les usagers.

Les mesures concernent tous les usagers (particuliers, professionnels, industriels, collectivités, agriculteurs...) qu'il s'agisse d'eau provenant du réseau d'alimentation public, de prélèvement dans les cours d'eau et sources ou de puits personnels autorisés.

L'arrêté est consultable en Mairie ou sur le site internet de l'État : <http://www.vosges.gouv.fr/>

Extrait de l'arrêté applicable aux particuliers

Usages	Niveau alerte		Niveau alerte renforcée	
	Sont interdits	Demeurent autorisés	Sont interdits	Demeurent autorisés
Lavage des véhicules	Le lavage des véhicules à domicile.	Le lavage des véhicules dans une station de lavage professionnelle.	Le lavage des véhicules à domicile. Le lavage des véhicules en dehors des stations de lavage professionnelles équipées des systèmes ci-contre.	Le lavage des véhicules dans les stations de lavage professionnelles équipées de systèmes : • À rouleaux avec dispositif haute pression et/ou recyclage • À lance haute pression.
Remplissage des piscines et baignoires à remous, d'une capacité supérieure à 1 m³ et réservés à un usage unifamilial*. <small>* En cas d'usage collectif, se reporter à l'annexe 1</small>	Tout remplissage partiel ou complet des bassins à l'exception des cas réglementés ci-contre	Le remplissage des bassins nouvellement construits ou dont le chantier est en cours lorsque celui-ci est indispensable à la finalisation de l'installation.	Tout remplissage partiel ou complet des bassins, à l'exception des cas réglementés ci-contre.	Le remplissage des bassins nouvellement construits ou dont le chantier est en cours. Lorsque celui-ci est indispensable à la finalisation de l'installation.
Vidange des piscines et baignoires à remous d'une capacité supérieure à 1 m³ et réservés à un usage unifamilial*. <small>* En cas d'usage collectif, se reporter à l'annexe 1</small>	Les vidanges dans le milieu naturel sans neutralisation du chlore.	• Les vidanges dans le réseau d'assainissement • Les vidanges dans le milieu naturel, seulement après neutralisation du chlore. Toute vidange sera définitive.	Les vidanges dans le milieu naturel sans neutralisation du chlore.	• Les vidanges dans le réseau d'assainissement. • Les vidanges dans le milieu naturel seulement après neutralisation du chlore. Toute vidange sera définitive.
Nettoyage des terrasses. Façades, toitures ou autres surfaces imperméabilisées	En permanence	Les opérations de nettoyage réalisées dans le cadre d'une activité professionnelle.	En permanence	Les opérations de nettoyage réalisées dans le cadre d'une activité professionnelle, avec des dispositifs économes en eau.
Arrosage des pelouses, massifs de fleurs et autres espaces verts privés	Entre 9h et 20h.		Entre 9h et 20h.	
Arrosage des jardins potagers	Entre 9h et 20h.	Entre 20h et 9h, seulement l'arrosage manuel et par goutte-à-goutte.	Entre 9h et 20h.	Entre 20h et 9h, seulement l'arrosage manuel et par goutte-à-goutte.
Travaux ou activités en lit mineur de cours d'eau	En l'absence des autorisations administratives exigibles (en permanence) au titre du Code de l'environnement.	Sous réserve du respect des procédures d'autorisation administrative applicables.	Les travaux ou activités en lit mineur de cours d'eau sauf cas ci-contre.	• Les travaux ou activités en lit mineur de cours d'eau en situation d'assèchement total • Les travaux ayant un impact écologique positif. <i>Après accord de la Police de l'Eau (Service Environnement de la DDT).</i>

Pour les mesures applicables aux collectivités, entreprises, exploitations agricoles, vous devez consulter l'arrêté préfectoral.

L'eau est un bien commun dont il appartient à chacun de préserver la ressource. Il est donc important que chacun, citoyens, collectivités et entreprises, adopte un comportement responsable et économe en eau.

Contrôles et sanctions (extrait de l'arrêté préfectoral)

L'administration est susceptible de mener tout type de contrôles portant sur la bonne application des règles de gestion au présent arrêté et dans les arrêtés spécifiques définissant les mesures de limitation et/ou suspension.

Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté s'expose à une peine d'amende prévue à l'article R.216-9 du Code de l'Environnement (contravention de 5^e classe : maximum 1 500 € d'amende).

Tournée d'automne de la commission des terrains

En vue de la tournée d'automne de la commission des terrains, toutes les personnes désireuses de procéder à une acquisition, un échange ou une location de terrain communal sont invitées à déposer leur demande **pour le 20 septembre 2019 au plus tard, exclusivement par lettre adressée à « M. le Maire - Commission des terrains - BP 11 - 88250 La Bresse ».**

Inscriptions transports scolaires

La campagne d'inscription aux transports scolaires pour la prochaine rentrée est ouverte jusqu'au 23 août sur le site www.fluo.eu/88. Depuis cette année, l'inscription par internet est obligatoire pour tous, de la maternelle au lycée.

Primaire et maternelle

Les nouveaux élèves désirant bénéficier d'un transport devront remplir le formulaire web situé dans la rubrique « transport scolaire » > modalités d'inscription > nouvel inscrit.

Les familles qui ont eu un enfant inscrit au transport scolaire pour l'année scolaire 2018/2019 doivent se munir de leurs codes d'accès pour procéder au renouvellement.

L'inscription ne donne pas obligatoirement droit au transport. Ce dernier sera accordé à la famille par le service transport uniquement après validation de la demande par la commune de domiciliation.

Collège et lycée

Au-delà du 23 août, si la demande n'est pas justifiée par un motif recevable par le règlement des transports scolaires, la famille s'expose à une pénalité financière.

Chenilles processionnaires

Des signalements importants de chenilles processionnaires ont été faits courant juin sur une grande partie du département. Ces chenilles sont urticantes et peuvent entraîner des troubles de la santé tels que démangeaisons, conjonctivites, maux de gorge... La vigilance est donc de mise, en évitant tout contact avec ces chenilles, leur nid et les zones potentiellement infestées. Dans le département des Vosges, c'est la chenille processionnaire du chêne qui est la plus présente. Elle apprécie les lisières des forêts et affectionne les peuplements peu denses.

La lutte contre les chenilles urticantes est une affaire de professionnels. Il est donc fortement recommandé de faire intervenir une société spécialisée ou un professionnel formé pour toute intervention sur un arbre infesté.



Rappels

Loueurs et gîtes

Depuis un certain temps, de nombreux habitants se plaignent des nuisances nocturnes occasionnées dans les locations-gîtes, notamment de grande capacité, dont les occupants ne respectent pas la tranquillité publique notamment à partir d'une certaine heure.

La municipalité souhaite rappeler à tous les occupants que la tranquillité publique n'est pas une option et demande aux propriétaires de locations de mettre tout en œuvre afin que la cohabitation soit la plus harmonieuse possible. Nous rappelons que ces faits sont répréhensibles et peuvent être verbalisés, voire faire l'objet de poursuite judiciaire.

Déchets

Nous voulons rappeler que le dépôt de déchets verts, sur le domaine public, est **Interdit**.

La déchetterie de Niachamp peut les accueillir, qu'ils proviennent de professionnels ou de particuliers.

Le fait de déposer ces déchets verts dans la nature peut être considéré comme le dépôt sauvage d'ordures ménagères et donc répréhensible et faire l'objet de poursuites judiciaires.

La nature est notre bien commun et doit être respectée par tous.

ACTUALITES

Un nouveau policier pour la ville

Originaire de La Bresse, Sébastien Perrin est de retour après 20 années passées en Haute-Savoie au peloton d'autoroute du Fayet Mont Blanc et à Megève. Il a intégré le service « police municipale » de la ville le 1^{er} juin en tant que brigadier-chef principal.



Arrivée de Maryse Febvay

Après une année de transition, la municipalité a fait le choix de recruter une cuisinière afin d'offrir un service de restauration scolaire de qualité aux enfants.

Après 25 ans passés à la cantine de Fresse-sur-Moselle, Maryse Febvay prendra son poste durant l'été pour créer le service de cantine pour le groupe scolaire du centre, dans les locaux de la Maison de la Montagne avec les installations de l'ancienne restauration scolaire du collège des Boudières.

Elle a à cœur de cuisiner des produits frais, locaux et bio dans la mesure du possible. Les enfants auront la chance de manger des repas préparés sur place, des menus équilibrés et adaptés. L'autonomie et l'éveil au goût font partie de ses valeurs. Avec l'aide de Gislaïne Dalmasso, elles vont régaler les papilles de nos enfants.



ARTISANS
COMMERÇANTS
CAFETIERS
HOTELIERS
RESTAURATEURS

LA BRESSE

Les commerçants, artisans et restaurateurs bressauds organisent

Une Toffailles géante & ses Beignets de Brimbelles

LE MERCREDI 7 AOUT
à partir de 19 h

Sur le Marché des Producteurs, une soirée animée par **Ceci-Cela**

Buvette sur place Renseignements et Réservations :
Chez Fred : 03 29 25 41 19
Du Pain au Lard : 03 29 25 10 28

altitud630@gmail.com

Porte ouverte EHPAD/SSIAD

À l'occasion de la semaine Bleue, manifestation nationale en direction des personnes âgées, l'EHPAD ouvrira ses portes à la population le samedi 12 octobre afin de permettre à tous de découvrir l'établissement et ses différents services.



De 13 h 30 à 17 h 30, le public sera invité à visiter ce lieu de vie qu'est l'EHPAD ainsi que le fonctionnement du SSIAD (Service de Soins Infirmiers À Domicile).

Vous pourrez découvrir le fonctionnement de la lingerie, de la cuisine, voir les activités proposées aux résidents, visualiser une présentation du plan de soins par le médecin coordonnateur et la cadre infirmier, découvrir un atelier manutention avec costume de simulation de vieillissement, un atelier bio nettoyage et bénéficier d'un point d'accueil pour répondre à vos questions.

Le Directeur et toutes les personnes œuvrant au bien-être des résidents vous attendent et seront heureux de partager un moment d'échange avec vous.

Bibliothèque pour tous

À la bibliothèque, c'est plus de 150 nouveaux titres qui sont proposés, dont plus d'une trentaine pour enfants. Une part non négligeable est faite aux romans policiers : Arnaldur Indridason, auteur islandais de renom, Frank Thilliez, présent au salon du polar de La Bresse, qui vient de sortir Luca, un roman traitant de sujets très actuels ou encore Les enquêtes d'Agatha Raisin, l'héritière très spirituelle de Miss Marple. À ne pas manquer !

Pour partir à la découverte d'autres auteurs, rendez-vous à la bibliothèque, située 12 rue Mougel-Bey, les :

- samedis de 16 h à 18 h 30
- mercredis de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 16 h

Et pour tout savoir, n'hésitez pas à consulter notre blog
« cbptilabresse.blogspot.fr »

Le saviez-vous ?

DOC - DAACT - Qu'est-ce que c'est ?

Ce sont les étapes importantes de la vie de votre autorisation d'urbanisme :

- Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC) : pour permis de construire, permis d'aménager
- Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) : pour déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager.

Pensez à déposer ces formulaires en Mairie lors de vos travaux.

Sans oublier l'affichage, sur le terrain, de votre autorisation d'urbanisme.



Navette des Crêtes

Tous les jours
Du 17 juillet
au 15 août
2019

Accédez à la Route des Crêtes au départ des gares de Colmar, Munster, Bollwiller, Cernay, Remiremont, Épinal, Saint-Dié-des-Vosges

Carte détaillée, tarifs, horaires, idées de randonnées accompagnées, animations, circuits VTT libres, circuits pédestres
www.navettedescretes.com

Entretien du monument de la vierge du Chastelat

La municipalité est désireuse de prendre soin de son patrimoine et en accord avec la famille Toussaint, des travaux ont été entrepris sur le monument de la Vierge du Chastelat, après le Sacré Cœur, le Monument aux Morts et le Monument des Combes.



C'est l'entreprise « Artel Artisan » de Monthreux-sur-Saône qui a la responsabilité de ce chantier pour la partie sablage et la société David Amet pour la peinture. Pour des conditions de travail optimum, Claude Toussaint a étudié un monte-charge pour déposer l'échafaudage et le matériel au pied du monument.



Chalet de l'Union

En collaboration avec la ville de Cornimont, des travaux de rénovation ont été entrepris au chalet de l'Union. Les Services Techniques Municipaux ont installé un fourneau, condamné les cheminées et repeint les murs.

Si vous occupez ce chalet, merci de respecter ce lieu comme l'indiquent les panneaux et n'hésitez pas à prévenir le service de police municipale en mairie, si vous constatez des dégradations.



ACTUALITES

Pêche à l'aimant

Les équipes du centre de déminage de Colmar sont de plus en plus sollicitées dans l'urgence pour la découverte de munitions suite à la pratique de « la pêche à l'aimant » dans les cours d'eau, fleuves, canaux, lacs et rivières. Ces activités, motivées par la découverte d'un trésor hypothétique, tendent à se vulgariser. Et bien qu'étant souvent présentées comme une dépollution bénévole des cours d'eau, ces pratiques, sans autorisation de l'autorité administrative sont considérées comme illégales. Elles sont soumises aux règles encadrant la détection d'objets enfouis :

- sur les terrains privés, l'autorisation du propriétaire est requise. Si la pêche a pour but la recherche d'un objet intéressant l'histoire, la préhistoire, l'art ou l'archéologie, l'autorisation du Préfet est obligatoire ;
- pour les cours d'eaux, lacs, rivières, fleuves et canaux, l'autorisation de l'État, propriétaire des biens sous-marins est requise.

Une munition peut être découverte fortuitement, et sa manipulation peut engendrer des risques d'explosion, de fuite d'un produit incendiaire ou d'un agent toxique de guerre pouvant créer une intoxication ou une contamination.

À l'attention des promeneurs, randonneurs et vététistes

Afin de respecter la flore et les animaux particulièrement dérangés en cette période estivale, merci de rester sur les chemins ou sentiers balisés plutôt que de couper à travers bois.

Au cours de vos déplacements, vous pouvez être amenés à suivre des chemins ou des sentiers qui traversent les parcs de bovins et d'ovins. Merci de bien refermer les portails installés par les agriculteurs, après votre passage.



En forme avec Just'o'corps !

Une nouveauté pour cette année : le rose Pilates

Cette activité s'adresse aux femmes ayant été opérées d'un cancer du sein et vient en complément de la kinésithérapie, même pendant les traitements (chimio, rayons).

Elle permet, en adaptant les mouvements du Pilates, de lutter contre les effets secondaires de la maladie, de retrouver de l'amplitude articulaire et musculaire.

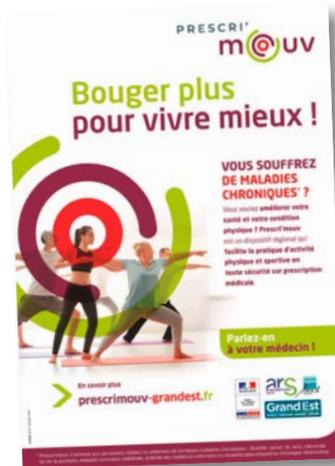
Le sport sur ordonnance avec Just'o'corps

Pour la 3^e année, notre animatrice diplômée propose un cours de gym adapté aux personnes souffrant de maladies chroniques ou après un cancer.

De plus, l'association propose différents cours de gym allant de la gym douce à la gym plus cardio en passant par le Pilates et la danse, le tout réparti sur 17 créneaux dans la semaine.

Renseignez-vous, et trouvez l'activité qui vous conviendra le mieux !

Contacts : Nathalie au 03 29 25 59 97 ou Laurence au 06 79 57 95 58



UDAF 88

L'Union Départementale des Vosges (UDAF 88) vient de mettre à disposition des parents du territoire Vosgien une ligne téléphonique « Écoute Parents ».

Ce service gratuit et confidentiel s'adresse à toute personne, couple ou famille qui s'interroge sur une difficulté dans le domaine familial.

Les professionnels de ce service (psychologue, conseiller conjugal et familial, médiateur familial) s'appuient sur un réseau de partenaires afin de réorienter les parents au plus près de leur lieu de vie.

Cette ligne tenue par l'École des Parents est un service d'écoute, d'information, de soutien et d'orientation. Ces consultations, libres et anonymes, permettent aux usagers d'être reçus dans un cadre confidentiel. Quand il y a réorientation, c'est le demandeur, et lui seul, qui prend contact avec le professionnel local proposé. L'UDAF représente plus de 10 000 familles vosgiennes auprès des instances publiques, afin de défendre leurs intérêts moraux et matériels.



MLC-CINEMA GRAND ÉCRAN

Programme à partir du 7 août

Horaires à retrouver sur les programmes disponibles dans vos commerces

Semaine du 7 au 13 août	Semaine du 14 au 20 août	Semaine du 21 au 27 août	Semaine du 28 août au 3 sept.
TOY STORY 4 Sortie : 26 juin 2019 (1h40). Animation, Famille, Aventure américaine réalisée par Josh Cooley Woody a toujours privilégié la joie et le bien-être de ses jeunes propriétaires - Andy puis Bonnie - et de ses compagnons, n'hésitant pas à prendre tous les risques pour eux, aussi inconsidérés soient-ils. L'arrivée de Forky un nouveau jouet qui ne veut pas en être un dans la chambre de Bonnie met toute la petite bande en émoi. C'est le début d'une grande aventure et d'un extraordinaire voyage pour Woody et ses amis. Le cowboy va découvrir à quel point le monde peut être vaste pour un jouet...	LE ROI LION Sortie : 17 juillet 2019. Aventure, Famille, Animation américaine réalisée par Jon Favreau avec Jean Reno, Donald Glover, Beyoncé Knowles-Carter Au fond de la savane africaine, tous les animaux célèbrent la naissance de Simba, leur futur roi. Les mois passent. Simba idolâtre son père, le roi Mufasa, qui prend à cœur de lui faire comprendre les enjeux de sa royauté destinée. Mais tout le monde ne semble pas de cet avis. Scar, le frère de Mufasa, l'ancien héritier du trône, a ses propres plans. La bataille pour la prise de contrôle de la Terre des Lions est ravagée par la trahison, la tragédie et le drame, ce qui finit par entraîner l'exil de Simba. Avec l'aide de deux nouveaux amis, Timon et Pumbaa, le jeune lion va devoir trouver comment grandir et reprendre ce qui lui revient de droit...	LE ROI LION Sortie : 17 juillet 2019. Aventure, Famille, Animation américaine réalisée par Jon Favreau avec Jean Reno, Donald Glover, Beyoncé Knowles-Carter Au fond de la savane africaine, tous les animaux célèbrent la naissance de Simba, leur futur roi. Les mois passent. Simba idolâtre son père, le roi Mufasa, qui prend à cœur de lui faire comprendre les enjeux de sa royauté destinée. Mais tout le monde ne semble pas de cet avis. Scar, le frère de Mufasa, l'ancien héritier du trône, a ses propres plans. La bataille pour la prise de contrôle de la Terre des Lions est ravagée par la trahison, la tragédie et le drame, ce qui finit par entraîner l'exil de Simba. Avec l'aide de deux nouveaux amis, Timon et Pumbaa, le jeune lion va devoir trouver comment grandir et reprendre ce qui lui revient de droit...	COMME DES BÊTES 2 Sortie : 31 juillet 2019 (1h26). Animation, Comédie, Famille américaine réalisée par Chris Renaud, Jonathan Del Val avec Philippe Lacheau, Willy Rovelli, Julien Arruti La suite du film d'animation « Comme des bêtes », qui permet de découvrir à nouveau la vie secrète que mènent nos animaux domestiques.
YESTERDAY Sortie : 3 juillet 2019 (1h46). Comédie, Musical britannique réalisée par Danny Boyle avec Himesh Patel, Lily James, Ed Sheeran Un musicien anglais cherchant à percer et qui, pour des raisons inconnues, est le seul à se souvenir des Beatles.	YULI Sortie : 17 juillet 2019 (1h50). Biopic espagnol réalisé par Iciar Bollain avec Carlos Acosta, Santiago Alfonso, Kevin Martínez Le destin de Carlos Acosta, danseur étoile des rues de Cuba au Royal Ballet de Londres.	FACTORY Sortie : 24 juillet 2019 (1h49). Thriller, Drame russe, français, arménien réalisé par Yuri Bykov avec Vladislav Abashin, Andrey Smolyakov, Dmitry Kulichkov Réagissant à la vente frauduleuse de leur usine, plusieurs ouvriers décident d'enlever l'oligarque propriétaire des lieux. Ils sont menés par « Le Gris », un ancien des forces armées. L'enlèvement tourne à la prise d'otage, et, rapidement, la garde personnelle du patron encerclé les lieux.	LES FAUSSAIRES DE MANHATTAN - CINÉ SENIOR Sortie : 31 juillet 2019 (1h47). Comédie dramatique, Biopic américaine réalisée par Marielle Heller avec Melissa McCarthy, Richard E. Grant, Dolly Wells Ancienne auteure à succès aujourd'hui sans le sou, Lee Israel se découvre par hasard un don exceptionnel : celui d'imiter à la perfection le style de grands romanciers. Avec l'aide de son ami Jack, elle monte une arnaque imparable : rédiger de fausses correspondances entre auteurs célèbres, que Jack revend à prix d'or aux collectionneurs new-yorkais. Grisés par le succès, les deux faussaires ne voient pas que le FBI commence à s'intéresser à eux...
PREMIER DE LA CLASSE Sortie : 10 juillet 2019. Comédie française réalisée par Stéphane Ben Lahcene avec Mutamba Kalonji, Pascal NZonzi, Michèle Laroque Abou, 14 ans, fait la fierté de son père. Contrairement à ses 3 frères, il est « 1 ^{er} de sa classe ». Enfin, c'est ce qu'il fait croire. En vérité, Abou est surtout le roi du mensonge et du bulletin truqué ! Quand arrive la première réunion parents-profes, il va monter le plus gros mythe de sa vie : recruter des faux profs parmi ses connaissances du quartier pour faire face à son vrai père, pendant que ses vrais profs rencontreront son faux père. Ça devrait être facile... en théorie !	IBIZA Sortie : 3 juillet 2019. Comédie française réalisée par Arnaud Lemort avec Christian Clavier, Mathilde Seigner, Joey Starr Philippe et Carole, tous deux divorcés, viennent de se rencontrer. Très amoureux, Philippe est prêt à tout pour se mettre les deux ados de Carole dans la poche. Il propose un deal au fils aîné : s'il a son bac, c'est lui qui choisit leur lieu de vacances. Et ce sera Ibiza ! Mais pour Philippe, plutôt habitué à de paisibles vacances dans la Baie de Somme, c'est un véritable choc.	LE COUP DU SIÈCLE Sortie : 17 juillet 2019 (1h34). Comédie américaine réalisée par Chris Addison avec Rebel Wilson, Anne Hathaway, Alex Sharp (II) Un remake du Plus escroc des deux (1988). Deux femmes escrocs - de deux catégories différentes - s'unissent afin de mener la vie dure aux hommes qui les ont bafoées.	VITA ET VIRGINIA Sortie : 10 juillet 2019 (1h50). Biopic, Drame, Romance britannique, irlandais réalisé par Chanya Button avec Gemma Arterton, Elizabeth Debicki, Isabella Rossellini Virginia Woolf et Vita Sackville-West se rencontrent en 1922. La première est une femme de lettres révolutionnaire, la deuxième une aristocrate mondaine. Quand leurs chemins se croisent, l'irrésistible Vita jette son dévolu sur la brillante et fragile Virginia. Commence une relation passionnelle qui fait fi des conventions sociales et de leurs mariages respectifs. La fascination que Virginia ressent pour Vita, fabrique entre sa vie d'artiste et la fesse de l'eccentrique aristocrate donneront naissance à Orlando, une de ses œuvres maîtresses, bouleversante réflexion sur le genre et sur l'art.

À l'heure où nous bouclons ce bulletin, la totalité de la programmation de septembre n'est pas définitive. Vous pourrez la retrouver courant août sur les programmes disponibles dans vos commerces.

Des nouveaux défibrillateurs automatisés externes sur la commune

Quatre nouveaux défibrillateurs ont été installés sur la commune : un par la société « Bol d'air » au niveau de la boutique du parc aventure, accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, et les trois autres par la commune.

Les appareils installés à La Maison de La Bresse et à l'Église sont disponibles pendant les jours et horaires d'ouverture. Celui de l'Office de Tourisme et de Loisirs est utilisable 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Chaque appareil est doté d'une signalétique permettant son utilisation. Pour rappel, toute personne, même non-médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe (DAE). Il suffit de suivre les instructions disponibles dans chaque défibrillateur, ou de mettre l'appareil en marche et d'écouter les instructions données pour les mettre en pratique.



TRIBUNE

Article du groupe majoritaire

La forêt

La forêt communale de La Bresse est un bien précieux pour tout un chacun. Forte de plus de 3000 hectares, presque entièrement en propriété communale, elle s'étale sur l'ensemble de notre territoire.

Cette forêt est multifonctionnelle ; c'est à la fois :

- Une richesse environnementale et paysagère considérable,
- Un lieu de promenade que ce soit pédestre ou cycliste,
- Un lieu d'activité sportive et de loisirs,
- Un lieu de pratique de la chasse indispensable au maintien de l'équilibre agro-sylvocynégétique,
- Un lieu d'activité économique avec l'exploitation des bois,

Cette multifonctionnalité est parfois bien difficile à gérer tant les usages peuvent être contradictoires, mais notre volonté reste intacte et nous passons beaucoup de temps à concerter et à trouver des solutions afin que chacun puisse profiter de ce bien communal dans les meilleures conditions possibles.

Comme vous avez pu le lire par ailleurs, notre forêt est atteinte par une crise sanitaire grave : l'infection par les **scolytes**. Ce petit insecte se loge en dessous de l'écorce de nos épicéas et le font tout simplement mourir. Notre territoire est impacté et le climat actuel risque d'amplifier le phénomène au cours de l'été.

Les causes de cette infestation sont certainement multiples..., la plus évidente est bien évidemment les sécheresses que nous subissons depuis 2 ans, et l'été que nous vivons risque fort d'amplifier le phénomène ; tout cela conjugué à des hivers moins froids et peut être à des pratiques d'exploitation forestières contestables.

En effet, nombre de bressards se sont émus du fait que nos forêts ne soient plus « comme avant », notamment sur le fait de ne plus brûler les branches lors des coupes. Cette pratique est guidée afin de laisser de la matière organique pour amender naturellement les sols de nos forêts. Mais on peut aussi se demander si le fait de laisser un tapis de bois mort en forêt n'est pas un facteur supplémentaire de développement de ces parasites.

Même sans ce parasite, la sécheresse a également un effet sur l'ensemble des essences de notre forêt, frênes, hêtres, sapins...

Ces crises sanitaires et climatiques auront un retentissement hélas durable sur l'exploitation forestière.

Nous devons, en accord avec les agents de l'ONF gestionnaire de nos forêts, mettre en œuvre les mesures nécessaires à l'exploitation durable : abattage des arbres touchés, et si possible, exploitation de coupes saines destinées à honorer nos contrats avec les scieurs. La problématique est complexe tant le phénomène est grave dans notre région Grand Est. En effet, à l'heure actuelle, il y'a plus de mètres cubes de bois infectés par les scolytes que l'ensemble des bois tombés à la tempête de 99.

La région Grand-Est est la plus touchée par cette crise, et la conséquence sur les marchés est désastreuse, avec des prix de vente qui n'en finissent plus de chuter.

Le Conseil Régional, en concertation avec la profession, a établi un plan d'accompagnement pour la commercialisation rapide de ces importants volumes et travaille avec les sylviculteurs sur les essences qui peuvent être replantées et qui seront capables de supporter le changement climatique.

Précision suite à lecture article minorité ci-contre :

Effectivement, les délais de réalisation du bulletin municipal sont toujours contraints, en été mais aussi tout au long de l'année.

Les tribunes des groupes doivent être transmises pour le 7 de chaque mois sans obligation de relance de la part des services.

Mettre en cause le professionnalisme des équipes est excessif.

Quel manque de considération pour le personnel communal en laissant entendre que les dossiers ne sont pas gérés en période de vacances. Dont acte !

Les élus de la majorité

Article du groupe minoritaire

Comme l'année précédente, modification des dates de sortie des bulletins « estivaux ». Nous sommes prévenus le 16 juillet que notre article devait être proposé pour le 7 ! Suite à notre plus qu'étonnement, nous avons l'accord du service communication de le déposer exceptionnellement pour le 19 juillet...

RENTREE SCOLAIRE : ENCORE DU CHANGEMENT

Au dernier conseil municipal, il nous a été demandé d'adopter le règlement d'une nouvelle organisation des services de restauration scolaire pour la prochaine rentrée.

En effet, les repas seront préparés dans la cuisine de la Maison de la Montagne (celle de l'ex collège des Boudières), par du personnel communal avec nous l'espérons des produits locaux issus du circuit court et du bio. C'est un plus pour les enfants et les parents.

En parallèle les élus de la majorité avaient glissé dans ce même dossier le règlement de l'accueil périscolaire incluant les mercredis, et dans lequel il est proposé un accueil journée avec repas. Alors que d'une part des structures existent à La Bresse pour répondre aux besoins des familles et que nous les subventionnons. D'autre part, comment s'organiseront les repas de la journée du mercredi pour l'accueil périscolaire, combien d'enfants, combien de repas à prévoir. Pouvons nous demander au personnel de préparer seulement deux repas, ou aux parents de prévoir au dernier moment un pique-nique pour leurs enfants, si le nombre d'inscrit n'est pas suffisant ?

Les repas du mercredi pourraient alors être préparés le mardi ou élaborés par la Maison de retraite. Des solutions existent et doivent être créées.

Ce dernier point n'étant pas clarifié, dépendant de « on verra bien » et « on ne sait pas », le règlement de l'accueil périscolaire sera revu lors du prochain conseil municipal du 16 septembre.

ACCUEIL DES ENFANTS

Suite à la fin d'activité de l'association Rayon de Soleil, les différents acteurs de l'accueil des enfants à La Bresse ont su réagir et proposer des créneaux mieux adaptés aux familles pendant les vacances scolaires.

Accompagnée financièrement dès son lancement en 2016, par une subvention communale annuelle de 23 000€, nous n'avons jamais pu obtenir de bilan concernant notamment son fonctionnement hors saison hivernale et plus précisément le nombre d'enfants accueillis les mercredis et pendant les vacances avec en parallèle le nombre d'encadrants.

Souhaitons fortement, qu'un mode de fonctionnement soit notamment trouvé pour la prochaine saison hivernale afin d'assurer l'accueil d'enfants à la crèche Anicet le Sotré au pied des pistes. Fonctionnement reposant à l'origine sur 3 acteurs « hivernaux » que sont l'Ecole de Ski Français, la station Labellemontagne et l'Office du Tourisme et sans contribution financière de la commune.

NB: Cet article a donc été déposé le 19 juillet et non le 7 juillet, pour la bonne et simple raison que nous avons été très tardivement informé, le 16 juillet, qu'une parution du bulletin était prévue en août alors que traditionnellement, en cette période de l'année, un bulletin unique est édité pour juillet et août.

Service en mode vacances ! Faveur à notre rencontre ! Souhaitons bêtement que les autres dossiers ne soient pas traités de cette façon ! En résumé, pas très professionnel !

Les élus du groupe minoritaire

Destination nature



“ *Aujourd'hui, nous vous invitons à une randonnée qui vous offrira un aperçu de la faune et de la flore de nos montagnes. Je vous souhaite de belles découvertes et d'agréables balades.* ”

*Raymond Marchal,
Adjoint à l'environnement*

LE DOSSIER

La Bresse est labellisée Station Verte, c'est-à-dire une destination nature. Votre revue La Bresse Infos a régulièrement proposé des dossiers sur son patrimoine naturel : ses forêts, ses lacs et rivières, ses espaces naturels protégés, son agriculture, sa pêche, ou plus largement ses produits du terroir ou ses activités de pleine nature.

Pour cette fin d'été, nous vous proposons une découverte de la flore et de la faune de nos montagnes, à faire en famille. Il n'est donc pas question d'être exhaustif, ni encyclopédique, car un livre n'y suffirait pas, mais nous avons plutôt choisi de vous faire découvrir quelques plantes et animaux que l'on a peu abordés dans tous les dossiers précédemment cités.

Nous avons donc envoyé notre reporter spécial en mission sur le terrain.

Vendredi 12 juillet, 13h50. C'est devant l'Office de Tourisme que Karen, accompagnatrice en montagne, m'a donné rendez-vous pour suivre une randonnée familiale autour de la faune et la flore. N'étant pas originaire des Vosges, j'ai encore beaucoup à découvrir, et cette balade « Petits montagnards », fléchée pour les familles avec des enfants de moins de 12 ans, me semble parfaite pour m'initier à la flore et la faune de La Bresse. Cette activité, proposée par l'Office de Tourisme en lien avec des accompagnateurs brevetés d'État, est fléchée « petit prix ». En effet, les familles ne déboursent que 25 €, quel que soit le nombre d'enfants.



Aujourd'hui, 3 familles sont inscrites, soit 14 personnes. Après un retard de 20 minutes dû à une ponctualité toute relative de l'une des familles, chacun reprend son véhicule pour rejoindre le col du Brabant.

Karen distribue à chaque famille un sac contenant le kit du randonneur : les enfants s'empressent de découvrir les trésors qu'il recèle : une carte, une boussole, une petite loupe, une boîte dont le couvercle fait loupe, un guide pour reconnaître les empreintes et un autre pour reconnaître les arbres.



Les consignes sont énoncées : prudence, respect, solidarité en sont les maîtres-mots. Exceptionnellement, bien que la balade soit normalement limitée à 15 personnes, nous sommes 18... en comptant Karen et moi, ainsi que le bébé dans le ventre d'une maman et celui de 18 mois porté par ses parents.



La randonnée nous emmènera jusqu'à la Roche de Minuit, un prétexte pour découvrir différents paysages (forêts, pâturages, chemins...), et observer les curiosités de la nature, tout en se comportant en bon montagnard.

Je venais pour découvrir la faune et la flore, et je suis gâté : dès le départ, je vois une licorne (sur le tee-shirt de Chloé), et un magnifique taon qui me suce le sang du bras. J'espère que ma rencontre avec les animaux ne continuera pas avec une tique sur mon épaule !

Nous rallions rapidement un parc à vaches, reconnaissable non à ses vaches (elles pâturent ailleurs aujourd'hui), mais à ses nombreuses bouses ! Une autre odeur, plus végétale, titille nos narines et Karen nous fait découvrir deux plantes aromatiques très présentes sur ce terrain : le fenouil sauvage, très apprécié des bovins qui donnerait peut-être son goût caractéristique à certains munsters et le serpolet, une variété sauvage de thym qui pourrait agrémenter délicatement nos prochains sandwiches. Il vaut toutefois mieux éviter de consommer ces plantes crues, tout comme les plantes et baies poussant au ras



du sol (myrtilles, fraises des bois...) à cause de deux maladies : la douve du foie, une maladie que les vaches et les moutons peuvent véhiculer, surtout dans un pâturage et l'échinococcose alvéolaire pouvant être transmise par le renard. Cuites, ces plantes et baies ne comportent plus de danger.

Un peu partout, le genêt laisse apparaître ses tiges vertes caractéristiques, ainsi que ses gousses poilues contenant des graines. Trop dur pour les vaches, elles le négligent et il a tendance à se multiplier.



Tandis que l'odeur de fenouil nous poursuit, nous découvrons de l'arnica. Cette plante jaune typique de nos montagnes est très utilisée pour soigner : hématomes, coups de soleil, petites douleurs, brûlures et coupures. Sa cueillette est strictement réglementée. En effet, 90 % de la production française d'arnica sauvage vient des Vosges, notamment des pentes du Markstein, et elle fait l'objet d'accords entre les cueilleurs et les agriculteurs qui ne peuvent faire paître leurs cheptels avant cette cueillette. Cette année, la récolte s'est faite le 1^{er} juillet, mais elle était en très forte baisse par rapport aux années précédentes, à cause du réchauffement climatique (manque de neige, sécheresse et températures élevées). Si vous souhaitez en savoir plus sur l'arnica des Vosges et sa cueillette, un reportage d'Arte intitulé « Arnica, la reine des Vosges » est toujours visible sur Internet.



piétinement. Elles sont, paraît-il, efficaces en cas d'inflammation des voies respiratoires ou des muqueuses de la bouche, mais aussi en cas de piqûres d'insectes. J'en profite donc pour tester sur ma piqûre de taon, et il me faut lui reconnaître une certaine efficacité !

En revanche, la célèbre digitale n'est pas médicinale pour tout le monde !



À part pour des affections cardiaques (la digitaline, molécule issue de cette plante, est alors un médicament), il vaut mieux éviter de la toucher, car toutes ses parties (fleur, tige ou feuille) sont toxiques.

Il y a encore de très nombreuses autres plantes, mais on ne peut toutes les aborder, au risque de ne rien retenir. Pourtant, Karen continue à répondre amicalement à toutes les questions des enfants. Alix a trouvé une orchidée sauvage, Chloé une fleur violette en forme de clochette : « C'est une campanule, car elle a la même forme que les clochers du Sud de la France ou de la Corse



qui portent ce même nom. D'ailleurs, garde-la dans ta boîte, car si l'on trouve une fourmilière, il faudra la déposer dessus... » Malheureusement, nous ne trouverons pas de fourmilière aujourd'hui. Karen m'explique donc que l'acide formique, dégagé par les fourmis, transforme le violet en rose, ce qui donne une apparence amusante à cette fleur.



Alors que nous grimons en côtoyant la forêt, des panoramas splendides se présentent sous nos yeux et plusieurs s'arrêtent pour prendre des photos.

D'autres découvrent quelques plans de myrtilles bien mures (ou brimbelles pour les locaux). Ce n'est pas le meilleur endroit pour une bonne cueillette, mais on ne pouvait pas



LE DOSSIER

les passer sous silence. Et Yanniss découvre même quelques framboises sauvages.

Pendant ce temps, Victoire trouve des sauterelles ! Charles réussit à en mettre une dans sa boîte à loupe. Vérification faite, les antennes sont très courtes : il ne s'agit donc pas d'une sauterelle, qui aurait les antennes longues, mais d'un criquet.



Au moment de pénétrer dans la forêt, Karen nous fait vérifier notre position sur la carte.

En effet, il est facile de suivre un accompagnateur en montagne



familier des lieux, mais il faut acquérir les bons réflexes et apprendre à utiliser la carte et la boussole pour se repérer. La boussole surtout intrigue les enfants et Karen leur explique son utilisation. Le repérage reste assez approximatif pour tous, y compris les adultes... il faudra leur proposer une initiation plus spécifique avec Hautes Vosges Orientation, le club de course d'orientation !



Nous passons à côté d'une carrière de granit depuis longtemps abandonnée et nous arrêtons pour observer quelques arbres. Devant l'un d'eux, Hugo s'écrie : « C'est un sapin ! » Eh oui, le sapin des Vosges est réputé ! Mais après avoir sorti les guides de reconnaissance des arbres, après avoir observé les cônes (c'est donc bien un conifère), après avoir touché les aiguilles (elles sont piquantes donc ce n'est pas un sapin), après avoir constaté qu'il y a de nombreuses « pommes de pin » au sol autour de l'arbre, il faut se rendre à l'évidence : c'est un épicéa ! Lui aussi est iconique de la forêt vosgienne.



Sapin vs épicéa

Le Sapin blanc (*Abies alba*) et l'Épicéa commun (*Picea abies*) sont les seules espèces indigènes de sapin et d'épicéa en France. Ils sont couramment confondus, mais mis à part leur feuillage toujours vert et une allure sensiblement proche, ils sont bien différents.

	Sapin	Épicéa
Allure	Les vieux arbres ont leur cime qui s'aplatit et prend l'allure d'un nid de cigogne	Les vieux arbres ont une cime toujours conique
Branches	Les branches sont horizontales ou dressées et portent des rameaux horizontaux	Les branches sont inclinées vers le bas et portent des rameaux pendants
Écorce	Gris argenté	Brun rougeâtre
Rameaux	Lisses Aiguilles implantées tout autour du rameau, mais se tordant pour se placer à plat	Sillonnés Aiguilles implantées tout autour du rameau, mais la plupart se tordant pour se disposer en demi-cylindre
Aiguilles	Extrémité non piquante section aplatie 2 bandes blanches à la face inférieure	Extrémité piquante section en losange vert sur toutes les faces
Cônes	Dressés Se désarticulant sur l'arbre (les écailles tombent) en laissant l'axe, ce qui fait que l'on ne trouve jamais de « pomme de sapin » au pied des arbres	Pendants Tombant en entier, ce qui fait que l'on trouve des « pommes d'épicéa » au pied des arbres

Plusieurs cônes sont rongés : c'est la preuve de la présence d'écureuils. En effet, ils se nourrissent du fruit de l'épicéa, deux graines qui se cachent derrière chaque écaille. Ces graines noires sont entourées de petites ailes brunes pour s'envoler et se répandre plus loin.



Autour de nous, on trouve aussi des sorbiers, avec leurs feuilles composées et leurs fruits en grappes, et des érables à la feuille aisément reconnaissable. Mais les érables vosgiens, à la différence des canadiens, ne produisent

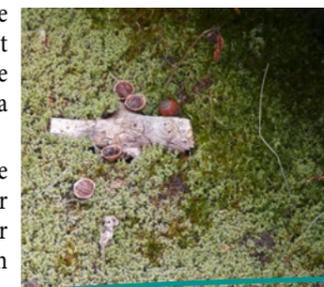


pas ce sirop si apprécié des gourmands... Dans les Vosges, on se contente de la sève de bouleau, que l'on récolte de la même manière que le sirop d'érable canadien. Mais leurs graines leur donnent malgré tout un intérêt, puisqu'on peut les lancer en l'air pour en faire des hélicoptères !



présence. Quant aux noisettes ne présentant qu'un petit trou, c'est la preuve de la présence d'une larve de balanin qui dévorera tout le fruit.

Karen profite de cet arrêt sur le thème des arbres pour présenter l'étagement de la végétation sur les pentes vosgiennes : plus on



monte, moins on trouve de sapins et d'épicéa, et plus on trouve de hêtres, rabougris par le vent et le froid, jusqu'aux sommets où plus aucun arbre ne pousse.

Des menaces pourtant pèsent sur cette diversité : le réchauffement climatique tout d'abord, qui risque fort de faire disparaître les hêtres à moyen terme, et le scolyte (ou bostryche), petit coléoptère qui colonise les épicéas et les détruit en quelques mois, voire quelques semaines. Favorisé par la chaleur et la sécheresse, le pullulement de ces insectes entraîne la mort des arbres en les séchant sur pied, c'est pourquoi l'on voit actuellement de plus en plus d'épicéas roux...



Yannis s'écrie : « Regardez ce que je viens de trouver ! » C'est une élégante plume brune avec des rayures noires et bleues. Une plume de geai. Cet oiseau n'est pas spécifique aux Vosges, mais c'est un excellent gardien de la forêt : quand un intrus s'approche, qu'il soit loup, lynx ou homme, il crie et les autres animaux comprennent le message.

Nous verrons peu d'animaux cet après-midi, à part des insectes, quelques oiseaux et des papillons. Avec un groupe si nombreux, impossible d'être assez calme, discret et patient pour laisser les animaux s'approcher. Mais Karen donne le mode d'emploi : venir à la tombée de la nuit, s'installer légèrement camouflé, et rester silencieux. On pourra ainsi voir des lièvres, des cerfs, des biches, des sangliers, des écureuils, des chats forestiers, des martres ou des renards. Pour les lynx ou les loups, il faudrait avoir beaucoup de chance ! Et c'est avec des figurines que l'accompagnatrice nous présente ces animaux et leur comportement. Sinon, il faut se contenter des traces que l'on peut repérer : crottes de renard, empreintes...



C'est pourquoi Karen propose de construire une cabane : les familles pourront y retourner le soir pour leur observation silencieuse. Cette fois, ce sont les enfants qui donnent les instructions pour créer un abri sans la moindre ficelle, uniquement avec les branches trouvées sur place. Une fois terminée, la cabane sert à faire une petite pause goûter bien appréciée !



LE DOSSIER

Quid du Grand Tétrás ? L'existence de ce gros gallinacé sauvage est menacée. Il a besoin de nombreux milieux différents pour survivre : tourbières, forêts de vieux arbres, clairières... Si un seul milieu manque, il disparaît. On aura donc bien du mal à en voir sur le territoire de La Bresse, mais la réserve naturelle du Grand Ventron a été créée notamment pour lui procurer un espace de vie.



Nous n'avons pas parlé des chamois, car il n'y en a pas dans cette partie de la montagne. En revanche, des sorties spécifiques pour les découvrir sont aussi organisées. On les trouvera plutôt du côté du Hohneck. La flore étant différente, cette sortie permet d'élargir les découvertes, notamment avec les fameuses gentianes précieuses qui font le bonheur des distillateurs.

Le saviez-vous ?

Les chamois ont été importés dans les Vosges en 1956. Il n'y a aucune trace d'une présence de chamois avant cette date dans le massif. Mais ils s'y sont tellement bien adaptés que leur chasse est autorisée depuis 1975, pour qu'ils ne soient pas en surpopulation.



Alors que je m'étonne auprès de Karen de la propreté incomparable des lieux, n'ayant trouvé d'autre déchet qu'un bout de ficelle agricole, elle en profite pour nous parler du blaireau dont elle a fait son emblème : cet animal est très propre. Il nettoie son terrier et ses abords, à la différence d'autres animaux comme le renard dont le terrier est couvert



de ses excréments. Alors, êtes-vous plutôt blaireau ou renard quand vous allez dans la forêt ?

La Roche de Minuit est en vue, et un nouveau panorama à couper le souffle se dévoile ! Un vent à décorner les bœufs aussi... ce n'est pas pour rien que le lieu est un spot privilégié pour le parapente !

Nous profitons de cette dernière pause pour aborder l'animal sans doute le plus dangereux dans les Vosges : la tique, particulièrement abondante cette année du fait d'un hiver peu rigoureux.



Et avant de revenir au parking, Karen offre un bonus aux enfants : le silène, cette petite plante qui fait claquer la langue si l'on réussit à la manipuler correctement !

Je demande encore à Alix et Chloé ce qu'elles ont préféré dans cette randonnée : l'une a adoré construire les cabanes, l'autre s'est émerveillée de la variété des fleurs découvertes dans la première montée !

Certes, cette expérience est loin d'avoir fait de chacun un spécialiste en faune et flore de la région, mais elle aura donné envie aux familles de s'intéresser à cette nature qui nous environne. Nous espérons que vous partagerez cette envie de découverte ! D'ailleurs nous avons un petit jeu pour les connaisseurs et/ou pour les curieux... Et surtout nous avons prévu d'approfondir nos investigations sur la faune et la flore dans de futurs dossiers.



Petit jeu des curieux...

Connaissez-vous cet insecte que nous avons croisé durant notre balade ?

N'hésitez pas à partager vos réponses sur notre page Facebook.



Tiques et maladie de Lyme

Les tiques sont des acariens vivant dans les zones boisées et humides (tapis de feuilles mortes, broussailles...), et aussi dans les prairies (herbes hautes), et les parcs... Grâce à leur appareil buccal, elles s'accrochent à la peau et se nourrissent de sang (c'est pourquoi on parle de morsure de tique plutôt que de piqûre).

Les tiques peuvent mordre à chaque stade de leur développement : larve, nymphe et adulte. Chez les adultes, seules les femelles mordent. Une fois qu'elle a mordu, la tique reste plantée dans la peau.



Le plus souvent les tiques mordent des animaux sauvages (gibier, oiseaux, rongeurs...). Si l'animal est infecté par la bactérie *Borrelia*, la tique devient alors porteuse du germe. Si elle mord alors un être humain, elle peut lui transmettre cette bactérie responsable de la **maladie de Lyme**. Il est donc important de retirer les tiques au plus vite pour éviter ce risque. Si un érythème migrant apparaît sur le site de piqûre dans les jours suivants, consultez un médecin.

Plusieurs comportements peuvent nous aider à éviter la piqûre de tique.

Il s'agit notamment d'éviter leurs habitats préférés et redoubler de vigilance au printemps et en automne, car ce sont des périodes où la tique est particulièrement active dans sa recherche d'hôte. Autre astuce: se vaporiser sur la peau et les habits un répulsif anti-tiques et porter des tenues couvrantes, fermées et de couleur claire. Il faut aussi vérifier scrupuleusement son corps et ses vêtements après avoir passé du temps en extérieur.

Horaires d'ouverture de l'Office de Tourisme

Haute saison (vacances scolaires d'été)
Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
et le dimanche de 9h30 à 12h30

Autres périodes
Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Fermé le dimanche - Fermé les jeudis matin hors vacances

Cas exceptionnels d'ouverture et de fermeture du bureau d'accueil
(jours fériés) à consulter sur www.labresse.net
Tél. : 03 29 25 41 29

Horaires complexe piscine loisirs

2A rue des Proyes - 88250 La Bresse - Tél. : 03 29 26 21 20
Site internet : www.labresse.net - E-mail : accueil.piscine@labresse.fr

Horaires jusqu'au 30 août

	Piscine	Espace Bien-être Sauna - Hammam	Créneaux promotionnels* ▼	Activités
Lundi	14h à 19h		De 17h à 19h	
Mardi	10h30 à 19h	16h30 à 18h45	De 17h à 19h	
Mercredi	10h30 à 19h		De 12h à 12h30 et de 17h à 19h	
Jeudi Y compris le 15 août	10h30 à 19h		De 17h à 19h	
Vendredi	16h30 à 21h	16h30 à 20h45	De 19h à 21h	Aquagym en musique de 12h15 à 13h15
Samedi	10h30 à 18h	15h à 17h45	De 10h30 à 12h et de 16h à 18h	
Dimanche	9h à 18h		De 9h à 9h30	

Horaires du 31 août au 18 octobre

	Piscine	Espace Bien-être Sauna - Hammam	Créneaux promotionnels* ▼	Activités
Lundi				Aquatrainning avec coach de 17h45 à 18h30 et de 18h45 à 19h30 (Reprise le 9 sept.)
Mardi	16h30 à 19h	16h30 à 18h45	De 17h à 19h	Aquatrainning accès libre de 16h30 à 18h (Reprise le 10 sept.)
Mercredi	10h30 à 19h		De 12h à 12h30 et de 17h à 19h	École de natation de 9h30 à 10h30 (Reprise le 11 sept.) Aquagym de 19h à 20h (Reprise le 18 sept.)
Jeudi	16h30 à 19h		De 17h à 19h	Aquagym en musique de 12h15 à 13h15 (Reprise le 5 sept.) Aquatrainning accès libre de 16h30 à 18h (Reprise le 12 sept.) Aquabress de 19h à 20h (Reprise le 19 sept.)
Vendredi	16h30 à 21h	16h30 à 20h45	De 19h à 21h	
Samedi	10h30 à 12h30 et de 14h à 18h	15h à 17h45	De 10h30 à 12h et de 16h à 18h	Aquagym 3 ^e âge de 9h30 à 10h30 (Reprise le 21 sept.)
Dimanche	9h à 12h30		De 9h à 9h30	

* Les tarifs promo sont accordés aux abonnés pour toute entrée à la piscine aux horaires indiqués dans « créneaux promotionnels ».

Bonne continuation, Aurélie

Après 16 années passées à l'Office de Tourisme, Aurélie Aizier vient de quitter ses fonctions de Chargée de commercialisation pour se lancer dans de nouvelles aventures professionnelles. Merci à toi, Aurélie, et bon vent pour la suite de tes aventures !



La Bresse fête le goût

Appel aux associations et structures organisatrices d'événements/activités à La Bresse.

LA
SEMAINE
DU
GOÛT
2019

Pour participer à l'édition de la Semaine du Goût 2019 qui se déroulera du 5 au 13 octobre, l'Office de Tourisme lance un appel...

Un parcours du goût, un show culinaire, une cantine en fête, des journées portes ouvertes, des ateliers du goût pour les enfants, des dégustations de produits locaux, des conférences..., tout est prétexte à organiser une rencontre faite d'expériences gustatives entre le public et les professionnels du goût.

Si vous souhaitez vous associer à l'Office de Tourisme pour promouvoir votre activité ou votre animation autour du goût, n'hésitez pas à le contacter avant le vendredi 6 septembre. Un programme sera édité et diffusé largement pour assurer la promotion de cette semaine gustative et festive.

Contact : Isabelle Tuailon
Tél. : 03 29 25 70 05
Mail : partenariat@labresse.fr



Juin à la maternelle La Tourterelle

Mercredi 12 juin, la classe de Grande Section a pris la clé des champs en se rendant, durant 3 jours, à Luttenbach au centre Odcvl- La Ferme. Depuis janvier, les élèves comptaient les jours qui les séparaient du départ vers cette classe de découverte médiévale/poney. Toute l'année, ils se sont mis au rythme du Moyen-âge en étudiant les châteaux. Un planning millimétré leur a permis tout au long du séjour de se rendre au parc animalier NaturOparc de Hunawihir, de fabriquer des fromages, de s'initier à l'équitation avec des poneys et de réaliser des écus de chevalier pour partir à l'assaut du Haut-Koenigsbourg.



▲ Le 27 juin les Moyens ont visité le château et les jardins de Lunéville, le pique-nique à l'ombre fut très apprécié.



▲ Le 25 juin les petits et tout petits ont eu des étoiles plein les yeux en se rendant au Naturoparc : cigognes, ragondins, manchots, otarie...

Repas de fin d'année au groupe scolaire du centre

Le 28 juin, l'association des parents d'élèves « Les p'tiots Bressaids » a organisé un repas avec les parents d'élèves et les instituteurs pour fêter la fin de l'année scolaire. Un dictionnaire a été offert aux 21 élèves de CM2 pour célébrer leur passage en 6^e. Un moment convivial où parents et enfants ont pu se rafraîchir à la buvette et manger une glace en cette journée de canicule.



Tout au long de l'année, l'association mène des actions afin d'aider au financement des voyages scolaires.



DANS LE RETRO

Saint-Laurent

Big Challenge au collège

Comme chaque année, les deux professeurs d'anglais ont proposé à tous les élèves du Collège Saint-Laurent de s'inscrire au concours national Big Challenge qui a eu lieu en mai dernier. L'objectif de ce concours est de créer une stimulation autour de l'apprentissage de l'anglais, quelle que soit la classe. Cinquante-quatre questions de grammaire, de civilisation, de prononciation, de vocabulaire sont proposées à chaque niveau de classe avec des degrés différents de difficulté.

Soulignons la très bonne place de Léa-Loo en classe de 5^e, qui s'est classée 3^e sur 504 participants dans le département des Vosges.

Et également de Léo, Léon et Enzo, les trois premiers des classes de 6^e, qui sont respectivement 5^e, 8^e et 12^e dans les Vosges sur 784 inscrits dans leur catégorie.

Bravo aux 72 élèves du collège Saint-Laurent, qui peuvent se targuer d'avoir fait partie des 629 176 participants en Europe.



Sortie pédagogique à l'Écomusée d'Alsace

Ce vendredi 21 juin, les classes de Petite section, Moyenne section, CE1 et CE2 se sont rendues à l'Écomusée d'Alsace afin d'y découvrir plus de 70 maisons alsaciennes.

Pour les maternelles, cette sortie s'inscrivait dans leur projet d'année, puisqu'ils ont travaillé sur les maisons (du postier, du boulanger, du pompier...). Lors de cette visite à l'Écomusée, ils ont pu observer le forgeron, le menuisier, le paysan... et leur manière de travailler. Ils ont également eu une activité conte et ont visité le parc en tracteur. Quel bonheur !



Les CE1 et les CE2 ont pu découvrir les métiers d'autrefois (huilier, charpentier...), s'asseoir sur les bancs d'une ancienne école et participer à un atelier scientifique : « Découverte de la biodiversité dans une mare ».



La Bressaude

Section pétanque

En juin, 159 parties ont été jouées dont 84 gagnées par nos joueurs. Sur les 10 concours auxquels ils ont participé, 2 se sont soldés par une victoire et 2 par une 3^e place.

Le 2 juillet, les concours de la saison estivale, ouverts à tous publics, ont repris et ne cesseront d'animer les nombreux terrains mis à disposition et préparés par les membres de la section.

Beau succès du gala annuel de la section gymnastique de La Bressaude

Ils en ont rêvé... ils l'ont fait. Il y a plusieurs années que le gala n'avait pas investi le gymnase municipal et force est de constater que les dirigeants ont eu raison de profiter de ce bâtiment. Près de 200 spectateurs ont accompagné de leurs applaudissements les évolutions des 70 gymnastes sur le nouveau praticable. Une autre nouveauté : l'installation « son et lumière » voulue par le Président Maxime Gehin, a apporté un côté spectacle à ce gala, faisant oublier la chaleur caniculaire du début de soirée. Deux entractes bien venus en cours de soirée ont permis à chacun de prendre un peu d'air frais et de se désaltérer. Le Président du club de Remiremont, venu avec quelques-uns de ses gymnastes a créé la surprise en toute fin du gala en offrant au public une démonstration en guise de Happy End. Enfin, Jérôme Mathieu et Nicolas Remy ont été invités à prendre la parole pour conclure

la soirée. Une belle expérience qui sera certainement reconduite l'année prochaine !

La section remercie les services techniques municipaux qui ont été fortement sollicités pour le transfert des agrès et des équipements depuis le CCS.



Le coin des podiums

C'est un beau mois de juin pour La Bressaude avec trente-quatre podiums à l'actif des compétiteurs Bressaude, dont 16, pour la section athlétisme. À noter les nombreux titres obtenus dans les championnats, avec :

- Léa Tuaillon, championne région Grand Est de lancer du javelot catégorie minimes,
- Philibert Mougel vice-champion de Lorraine à la carabine 3 positions - 3 x 40 balles et médaille de bronze à la carabine 50 m,
- L'équipe des filles 7-9 ans en gymnastique, composée d'Élise Poirot-Ardizio, Maéline Simon, Illéana -Daubinet, Maëlle Mengin et Thaïs Morel-Munck championne de Lorraine en Fédérale B, après une 3^e place au championnat des Vosges,
- Benoît Perrin actuel 2^e de la Coupe région Grand Est de distance en parapente,
- Robin Mougel solide 2^e de la Coupe région Grand Est de VTT catégorie juniors.

**Rémi Curien**
Travaux Forestiers et Défrichage
Débardage
Transport de grumes et stères

12 Route de Lispach
88 250 LA BRESSE
03.29.25.62.29
06.81.46.02.28
remi.curien@wanadoo.fr



Les **Briconautes**

Demandez votre carte de fidélité (gratuite)
et cumulez des €
5 % de réduction à la souscription

Tél : 03 29 25 41 21 Email : brico8@free.fr
1 route de Cornimont - 88250 La BRESSE

KARAM'ELLE
Nouvelle
collection !

5, Place du Champstel - 88250 La Bresse



Les « P'tits Amis de Oui-Oui »

Au revoir Josette,



L'heure de la retraite a sonné pour Josette ce vendredi 28 juin. Depuis 2004, cette perle est venue compléter l'équipe des professionnels des « P'tits Amis de Oui-Oui » : toujours dynamique, disponible, à l'écoute et motivée ! Une retraite, ça s'arrose : l'occasion n'a pas été manquée par les membres de l'association, l'ensemble de ses collègues et les enfants. Encore merci Josette et bonne retraite !

Chez Oui-Oui « au boulot, j'y vais en vélo »

Du 3 au 16 juin, le défi a été relevé, en partenariat avec le pays de Remiremont et ses Vallées et La Voie Verte des Hautes-Vosges. Quatre vélos ont été mis à la disposition du personnel afin qu'il puisse profiter de ce mode de déplacement. Huit salariés sur 13 ont joué le jeu, 38 journées pédalées et 584 kilomètres parcourus.

En plus de s'inscrire dans une opération de santé et de transition écologique, il s'agit d'une action solidaire. En effet, le total des kilomètres parcourus en vélo est converti à raison de 20 centimes pour 10 km soit... 116,80€ versé à THEO2, pour la mise en place d'activités en pleine nature pour des personnes en situation de handicap.

Bravo à tous !



ÉTAT CIVIL Juin 2019



Naissances

- **Aksel**, né le 25 mai à Remiremont, fils de Annabelle George et Damien Gringer
- **Louisa**, née le 7 juin à Remiremont, fille de Sophie Poirot et David Mougel
- **Ernest**, né le 14 juin à Remiremont, fils de Mélanie Juste et Arnaud Durupt
- **Noâm**, né le 19 juin à Remiremont, fils de Nina Bertrand et Robin Segry

Mariages

- Le 8 juin, **Mélanie Guery**, conseillère client distributeur, résidant à La Bresse et **Jean-Marie Defranoux**, boucher charcutier.
- Le 15 juin, **Jeanne-Charlotte Pierrel**, infirmière, résidant à La Bresse et **Mathieu Grandemenge**, cuisinier manager.

Décès

- **Ginette Marie Thérèse Vonach**, âgée de 79 ans, domiciliée 8 route de Lispach, décédée le 3 juin à La Bresse, veuve de Jean Eugène Pierrat.
- **Blanche Marie Céline Aubert**, âgée de 86 ans, domiciliée 32a rue de la Claire, décédée le 7 juin à Remiremont, veuve de Roger Marie Louis Joseph Sommacal
- **Jean Louis Marie Prosper Bailly**, âgé de 75 ans, domicilié 183 avenue des États-Unis à Pont-à-Mousson, décédé le 9 juin à La Bresse, époux de Marie Thérèse Lucienne Vogt

Services communaux

Mairie : 03 29 25 40 21
Du lundi au vendredi : 9h-12h 15 et 14h-17h
Samedi : 9h-12h - Service Population uniquement

Astreinte des adjoints : 06 08 57 51 94

Services Techniques Municipaux : 03 29 25 53 89
Du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h

Service urbanisme et gestion du patrimoine :
03 29 25 53 89

Du lundi au vendredi : 9h-12h et sur rendez-vous, 14h-17h les
lundi, mardi, jeudi et vendredi

EHPAD (Maison de Retraite)
03 29 25 59 25 - 27 - 32A rue de la Claire

S.S.I.A.D (Service de Soins Infirmiers A Domicile)
06 88 15 56 42 - 32A rue de la Claire

Régie Municipale d'Électricité : 03 29 25 54 00
Du lundi au vendredi : 7h30-12h et 13h30-17h

Syndicat Intercommunal d'Assainissement :
03 29 62 54 21

24 rue de la 3^e DIA, 88 310 Cornimont
Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h

Numéros d'urgence

Urgences à domicile : 15

Pompiers et urgences sur la voie publique : 18

Gendarmerie : 17

En dehors des heures d'ouverture,
pour toute urgence :

Service des eaux : 06 08 23 56 53

Bâtiments communaux : 06 07 96 51 26

Membres de la municipalité : 06 08 57 51 94

Services médicaux

Service Médi-Garde
(nuit, dimanche, jours fériés) : 0820 33 20 20

Médecins

Uniquement sur rendez-vous

Dr Arnould
2 rue Joseph Remy - 03 29 25 53 08
Lundi, mardi et jeudi : Journée
Vendredi : demi-journée
Fermé le mercredi

Dr Hofgaertner
2 rue Joseph Remy - 03 29 25 35 35
Lundi : 10h30 - 12h et 14h - 16h
Mercredi : 10h30 - 12h et 17h - 19h
Jeudi et vendredi : 8h - 10h et 17h - 19h
Samedi : 8h - 10h

Dr Leroy
2 rue Joseph Remy - 03 29 25 40 87
Les matins du lundi au samedi et les soirs à partir de 17h
sauf le jeudi.

Dr Ménière
11 rue de l'Église - 03 29 25 40 09
8h-11h et 15h-18h.
Fermé le mercredi après-midi et le samedi

Services sociaux

Maison de services au public
Maison de La Bresse, 7A rue de la Claire, 03 72 58 00 09

Mardi : 13h30-17h

Vendredi : 8h30-12h

ADMR Permanence téléphonique : 03 29 25 62 60

Adavie : 03 29 35 23 06

La Poste

Horaires :

Lundi : 13h30-16h30 - **Mardi** : 10h-12h et 13h30-16h30

Du mercredi au vendredi : 9h-12h et 13h30-16h30

Samedi : 9h-12h

Permanences des élus

Hubert Arnould - Maire.....	Reçoit sur rendez-vous
Maryvone Crouvezier - 1 ^{re} Adjointe, finances	Mercredi de 10h à 12h
Jérôme Mathieu - Adjoint aux énergies	Reçoit sur rendez-vous
Geneviève Demange - Adjointe à la population	Mardi de 10h à 12h
Raymond Marchal - Adjoint à l'environnement	Jeudi de 10h à 11h
Alexandrine Ducret - Adjointe à la culture et aux écoles	Lundi de 10h à 12h
Jean-François Poirot - Adjoint à la voirie et aux bâtiments	Samedi de 10h à 12h sur rendez-vous
Élisabeth Bonnot - Adjointe aux ressources humaines et à la communication	Samedi de 10h à 12h sur rendez-vous
Nicolas Remy - Adjoint aux sports et au tourisme	Lundi de 14h à 17h sur rendez-vous

Infirmières

Valérie Flieller
6 Grande Rue - 03 29 25 65 49 - 06 71 50 24 41

Nathalie Poirot et Anne-Élodie Antoine
12 rue Mougel Bey - 03 29 25 63 96 - 06 07 82 92 35
Lundi au samedi 8h30 à 9h30

Pharmacies

Pharmacie de garde : numéro Audiotel 3237

Pharmacie Doridant-Marion
19 quai des Iranées - 03 29 25 40 65
Du lundi au samedi : 8h30-12h15 et 14h-19h15

Pharmacie du Hohneck
23 rue Paul Claudel, 03 29 25 41 13
Du lundi au samedi : 8h30-12h et 14h-19h

Ambulances - Taxi - VSL

Taxi Denis : 03 29 25 40 28 ou 06 76 47 33 95

Transmosel SARL : 03 29 25 60 60

Nuit (20 h à 8 h), dimanches et jours fériés :
faites le 15

Horaires d'été des déchetteries du 1^{er} avril au 31 octobre

Communauté de communes des Hautes-Vosges
Tél. : 03 29 27 29 04
Les quatre déchetteries de la communauté de communes sont accessibles à tous les habitants du territoire, quelle que soit leur commune de résidence.

Déchetterie de Niachamp : 06 70 50 42 78

Jour	Niachamp à La Bresse	
	Matin	Après-midi
Lundi		14 h - 18 h
Mardi	8 h 30 - 12 h	
Mercredi	8 h 30 - 12 h	14 h - 18 h
Jeudi		
Vendredi	8 h 30 - 12 h	14 h - 18 h
Samedi	8 h 30 - 12 h	14 h - 18 h 30

Déchetterie de Blanfin : 06 70 09 92 23

Jour	Blanfin à Saulxures-sur-Moselotte	
	Matin	Après-midi
Lundi	8 h 30 - 12 h	
Mardi		14 h - 18 h
Mercredi		14 h - 18 h
Jeudi	8 h 30 - 12 h	14 h - 18 h
Vendredi	8 h 30 - 12 h	14 h - 18 h
Samedi	8 h 30 - 12 h	14 h - 18 h 30

DÉCHÈTERIE DE LA HEUNOTTE
114 faubourg de Bruyères - 88400 Gérardmer - Tél. : 03 29 41 75 54
DÉCHÈTERIE DE LA PRÉLE
13 route de Gérardmer - 88120 Le Syndicat - Tél. : 03 29 62 28 87

Votre photographe à La Bresse

au 18 rue de l'Église
06 37 31 38 91 - contact@marcfulgoni.fr
www.marcfulgoni.fr

Photos d'identité - Portraits - Photos immobilières - Mariages - Baptêmes - Anniversaires
Congrès - Inaugurations - Photos de sports - Tirages - Numérisation - Retouches

INFORMAXIME

L'INFORMATIQUE POUR TOUS

Du 15/08 au 15/09 ☎ 06 79 76 95 76
informaxime@gmail.com

-30%

sur la réinstallation de
votre ordinateur avec
sauvegarde de données.

informaxime.fr

AGENDA

CULTURE

■ Du 6 juillet au 1^{er} septembre

Exposition de peinture de Betty Wittwe

Maison de La Bresse 10 h-13 h/15 h-19 h

Infos : Mairie - Service communication

Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr - www.labresse.fr

■ 8 août

Ateliers créatifs 6-12 ans :

Dessins manga avec Pascaline Muroiwa

Maison de la Bresse 16 h-18 h

Infos : Maison de La Bresse - Tél. : 03 29 62 65 95

www.maisondelabresse.fr

■ 14 août

Ateliers créatifs 6-12 ans :

Paysages imaginaires avec Betty Wittwe

Maison de la Bresse 16 h-18 h

Infos : Maison de La Bresse - Tél. : 03 29 62 65 95

www.maisondelabresse.fr

■ 15 août

Atelier peinture avec Betty Wittwe

« Le bouquet réinterprété »

Maison de la Bresse 14 h-18 h

Infos : Maison de La Bresse - Tél. : 03 29 62 65 95

www.maisondelabresse.fr

■ 22 août

Ateliers créatifs 6-12 ans :

Dessins manga avec Pascaline Muroiwa

Maison de la Bresse 16 h-18 h

Infos : Maison de La Bresse - Tél. : 03 29 62 65 95

www.maisondelabresse.fr

■ 29 août

Ateliers créatifs 6-12 ans : Le grand détournement

Maison de la Bresse 16 h-18 h

Infos : Maison de La Bresse - Tél. : 03 29 62 65 95

www.maisondelabresse.fr

■ 13 septembre

Conférence sur le cerf

Salle des fêtes 20 h

Infos : Mairie - Service communication

Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr - www.labresse.fr

ATELIERS ARTISTIQUES

POUR LES 6-12 ANS



■ Du 3 au 5 août

Fête patronale

Parking Complexe Piscine Loisirs

..... vendredi à partir de 18 h

Infos : Mairie - Service communication

Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr - www.labresse.fr

■ 7, 14 et 21 août

Marché d'été

Place du Champstel 17 h-21 h

Infos : Mairie - Service communication

Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr - www.labresse.fr

■ 8 août

Spectacle féérique

Parking halle des congrès 18 h

Infos : Klissing Roger - klissing-mario@live.fr

■ 9 août

Ciné Plein Air d'été

Espace Loisirs Patinoire 20 h

Infos : Maison Loisirs et Culture - Arnaud Bory

Tél. : 03 29 25 60 09 - mlclubresse@wanadoo.fr

■ 14, 15 et 16 août

Festival d'Anicé

Abords Maison de La Bresse 15 h-18 h

Infos : Office de Tourisme - Tél. : 03 29 26 21 20

tourisme@labresse.fr - www.labresse.net

SPORT

■ 6, 13, 20 et 27 août

Concours de pétanque en doublets ouverts à tous

À côté du gymnase 14 h-20 h

Infos : Bernard Poirot - Tél. : 06 99 25 21 41

bernard_poirot@orange.fr

■ 10, 11 et 12 août

50^e concours de tir non licenciés

Stand de Tir La Ténine Vallée du Chajoux .. 9 h-18 h

Infos : Jean-Claude Poirot - Tél. : 06 88 90 24 28

■ 22 septembre

40^e Trial Moto

Stade de la Basse des Feignes 9 h-18 h

Infos : Damien Antoine - Tél. : 06 15 59 81 37

damienantoine2@aol.fr - www.labressaude.fr

■ 22 septembre

Rainkopf Trail

Départ et arrivée :

Station La Bresse-Hohneck 8 h-16 h

Infos : Noël Vaxelaire - Tél. : 06 84 57 41 59

vaxnono88@orange.fr

■ 25 août et 29 septembre

Retro Loisirs Ligne Bleue

Parking Complexe piscine 9 h-12 h

Infos : Alain Remy - Tél. : 03 29 25 57 36

■ 7 septembre

Associations en Fête

Site du complexe piscine patinoire 14 h-18 h

Infos : Mairie - Service communication

Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr - www.labresse.fr



DIVERS

■ 3 août

Don du Sang

Salle des Fêtes 8 h 30-12 h / 15 h-18 h 30

Infos : Établissement Français du Sang

Tél. : 03 83 44 62 62

■ 5, 12, 19, 26 août

Pot de bienvenue des vacanciers

Parvis de l'Office de Tourisme 10 h-12 h

Infos : Office de Tourisme - Tél. : 03 29 25 41 29

tourisme@labresse.fr - www.labresse.net

■ 21 et 22 septembre

Salon du vintage

Halle des Congrès journée

Infos : Laurent Girault - tandem.events71@gmail.com

Tél. : 06 68 31 79 05